

Avortements illégaux et mobilisation politique au début des années 1970

Marie-Laurence Raby

Numéro 145, printemps 2021

Activisme et mobilisations féministes au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/95966ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Raby, M.-L. (2021). Avortements illégaux et mobilisation politique au début des années 1970. *Cap-aux-Diamants*, (145), 22–26.



1969-1970. (Série Morgentaler manifestations; Fonds Antoine Desilets; BANQ-Montréal).

AVORTEMENTS ILLÉGAUX ET MOBILISATION POLITIQUE AU DÉBUT DES ANNÉES 1970

par Marie-Laurence Raby

L'histoire de l'avortement demeure un terrain très peu exploré dans l'historiographie québécoise.

Pourtant, l'avortement fut un élément de mobilisation primordial du mouvement des femmes québécois dès les années 1970 (Lamoureux,

1986). De nombreux groupes féministes ont vu le jour dans le but d'agir politiquement sur cette question. On peut penser notamment au Front commun pour l'abrogation des lois sur l'avortement (1971-1974), au Comité de défense du docteur [Henry] Morgentaler (1973-1974), au Comité de lutte pour l'avortement libre et gratuit (1974-1978), à la Coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit (1978-1982) ou encore à la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit (1986-1997). Il ne s'agit là que de quelques groupes créés spécifiquement pour répondre à cet enjeu, et il ne faudrait pas sous-estimer les actions menées par d'autres organismes

aux visées plus larges, comme le Centre des femmes de Montréal, la Fédération québécoise pour le planning des naissances, le Front de libération des femmes du Québec (FLFQ) ou encore les organisations syndicales, dont la CSN. Mon but n'est pas de faire la liste exhaustive des groupes ayant milité pour l'avortement au Québec, mais plutôt de montrer que la mobilisation entourant cet enjeu fut très importante et toucha de nombreux milieux. Comme l'exprime bien Diane Lamoureux, « [finalement], la question de l'avortement est la seule qui ait permis à la mouvance féministe de s'imposer sur la scène sociopolitique et de contribuer à une radicalisation massive des femmes » (Lamoureux, 1986; p. 63).

Cette effervescence de la mobilisation féministe entourant l'avortement a lieu dans une période transitoire : la réforme du Code criminel de 1969 libéralise l'avortement, mais il faut attendre 1988 pour que celui-ci soit décriminalisé complètement. L'année 1969 marque donc une certaine ouverture de la législation face à l'avortement, puisque le « bill omnibus » de Pierre Elliott Trudeau permet les avortements thérapeutiques dans les hôpitaux agréés. Pour recevoir l'agrément, les établissements doivent mettre

sur pied un comité d'avortement thérapeutique (CAT) qui juge le caractère thérapeutique des demandes d'avortement, soit les cas où la santé de la mère est en danger. Les critères définissant la santé de la mère demeurent toutefois imprécis, et certains établissements interprètent la loi dans un sens purement physiologique (acceptent donc très peu de demandes d'avortement), alors que d'autres incluent les considérations psychosociales et économiques dans leur conception de la santé. Ces divergences quant à la conception de la « santé » m'amènent à concevoir la réforme de 1969 comme une entreprise de médicalisation du choix des femmes d'avorter. La médicalisation correspond à un processus social par lequel des problèmes a priori non médicaux sont définis comme des pathologies et traités comme telles (Conrad, 2007). Autrement dit, la réforme de 1969 fait entrer dans le champ de l'expertise médicale un dilemme intrinsèquement personnel, soit le fait de poursuivre ou non une grossesse non désirée. C'est pourquoi les féministes vont surtout mettre de l'avant le droit des femmes à *choisir* pour elles-mêmes, comme l'exprime au milieu des années 1970 le slogan du Comité de lutte pour l'avortement libre et gratuit : « Nous aurons les enfants que nous voulons! »



1969-1970. (Série Morgentaler manifestations; Fonds Antoine Desilets; BANQ-Montréal).



8 mars 1975. (Fonds du Comité de lutte pour l'avortement libre et gratuit. Archives Canada).

Cet appel au respect du choix des femmes n'est pas resté un simple discours. Devant le manque d'accès à l'avortement en centres hospitaliers au Québec, les féministes du FLFQ, puis du Centre des femmes et du Comité de lutte, ont mis sur pied des réseaux illégaux d'avortement afin de répondre aux nombreuses demandes des Québécoises. J'aborderai principalement les actions du Centre des femmes de Montréal dans la première moitié des années 1970. Ce groupe est l'organisme héritier du FLFQ et s'inscrit dans la mouvance naissante du féminisme radical québécois. Le groupe reprend notamment la publication du journal *Québécoises deboutte!* lancé par le Front de libération des femmes. Cet article s'appuie sur les documents du fonds du Comité de lutte pour l'avortement libre et gratuit (CLALG), disponible au centre du Vieux-Montréal de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ-VM).

L'ACCÈS À L'AVORTEMENT AU QUÉBEC AU DÉBUT DES ANNÉES 1970

Au lendemain de l'adoption de la loi fédérale

qui légalise les avortements thérapeutiques, le Québec est la province canadienne où il est le plus difficile d'obtenir la procédure. En 1973, on dénombre seulement 3 141 avortements thérapeutiques pratiqués au Québec, contre 22 603 en Ontario. Parmi les raisons expliquant cet écart, notons le fait que peu d'hôpitaux, soit seulement 13 des 27 centres hospitaliers éligibles, ont mis en place un CAT. Les hôpitaux francophones sont particulièrement réticents à offrir des services d'avortement, et la très grande majorité des interruptions de grossesse se font dans les hôpitaux anglophones. En 1975, sur les 5 657 avortements faits au Québec, 3 335 ont été pratiqués à l'Hôpital général de Montréal, 806 au Reddy Memorial Hospital et 627 à l'Hôpital général juif. Les hôpitaux Notre-Dame et Maisonneuve-Rosemont sont loin derrière avec respectivement 144 et 44 avortements pratiqués durant cette année. On constate donc qu'il y a un manque flagrant de ressources disponibles en français, et que l'accessibilité à l'avortement est encore un phénomène presque exclusivement montréalais au milieu des années 1970.

Sur le terrain, les résistances sont en effet nombreuses et multiformes : des conseils d'administration refusent la mise sur pied d'un CAT; certains médecins, opposés à l'avortement, mais siégeant sur un CAT, en court-circuitent le fonctionnement; les critères d'acceptation sont parfois très restrictifs; la signature du mari peut être exigée pour les épouses, ou celle des parents pour les mineures; le manque de lits est invoqué pour justifier les refus; les délais très longs poussent plusieurs femmes à retirer leur demande; des médecins refusent finalement de procéder à un avortement pourtant autorisé par un CAT, etc. (Fonds CLALG, BAnQ-VM).

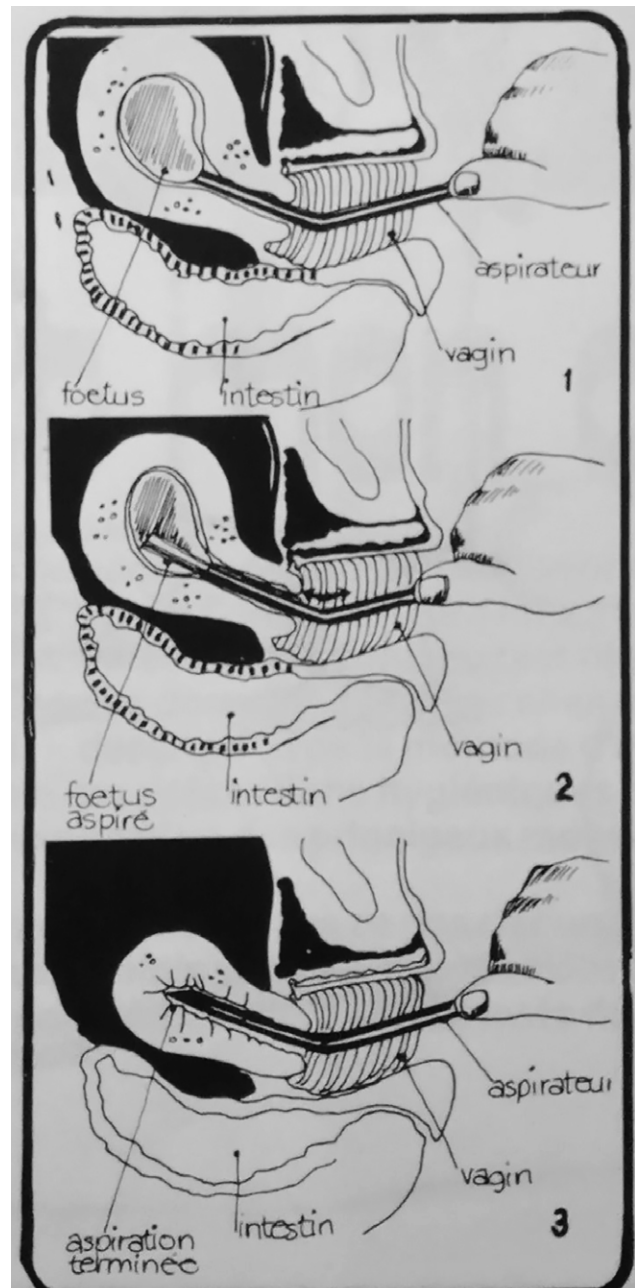
LA MOBILISATION FÉMINISTE POUR L'AVORTEMENT LIBRE ET GRATUIT AU TOURNANT DES ANNÉES 1970

Ces difficultés à obtenir un avortement au Québec pousseront les groupes féministes à prendre en charge l'organisation de ce service, quitte à entrer dans l'illégalité. La publication du *Birth Control Handbook* par un groupe d'étudiant.e.s en médecine de l'Université McGill constitue le point de départ des services féministes d'avortements illégaux offerts dans la province. La brochure,

publiée en 1969, présente des informations sur la contraception et l'avortement. Rapidement, l'équipe est assaillie d'appels de femmes cherchant à se faire avorter. Le Women's Liberation Movement, groupe féministe anglophone de Montréal, décide de diriger ces femmes vers des médecins acceptant de faire des avortements dans leur clinique privée. Les militantes féministes prennent alors les rendez-vous pour les femmes chez les médecins participants et, faute de locaux pour les recevoir, se rendent directement chez elles pour leur donner les renseignements sur la méthode d'avortement.

Très rapidement, le Centre des femmes met également en place un service de référence pour avortement, qui devient vite la principale ressource en avortements clandestins à Montréal : « C'est pour répondre aux appels de plus en plus nombreux et pressants de femmes qui désiraient à tout prix se procurer des avortements que la "clinique" fut mise sur pied. » (1) À partir de 1971, le centre reçoit une soixantaine de femmes par semaine, qui participent à une rencontre de groupe avant de se rendre dans une clinique privée. Ces rencontres permettent aux militantes d'en apprendre davantage sur la situation des femmes qui cherchent à se faire avorter, mais aussi de diffuser les idées féministes. En effet, les militantes profitent de ces rencontres pour discuter des oppressions spécifiques aux femmes, du manque de ressources en avortement au Québec et de l'importance du contrôle des femmes sur la reproduction. Ce ne sont donc pas de simples rencontres d'information médicale : elles représentent également des occasions importantes de mobilisation politique.

Comment fonctionne ce service de référence? Par définition, les activités de référence du Centre des femmes se déroulent dans la clandestinité. Pour le réseau de la santé, il s'agit toutefois d'un secret de Polichinelle. Celles qui font appel au Centre des femmes sont souvent référées par un médecin (18,3 % des cas), par un hôpital ou une clinique (7,2 % des cas), par des groupes ou des associations (14,2 % des cas), ou ont simplement été informées de l'existence du service par le bouche-à-oreille (27,3 % des cas). Dans les hôpitaux montréalais n'ayant pas créé de CAT, comme l'hôpital Saint-Luc, ou faisant peu d'avortements, comme l'hôpital Notre-Dame, les infirmières et les travailleuses sociales jouent un rôle essentiel en dirigeant les femmes vers le centre. Les infir-



(Fonds du Comité de lutte pour l'avortement libre et gratuit. Archives Canada).

mères dans les cégeps et les polyvalentes, ainsi que les services sociaux partout au Québec, envoient également les femmes au Centre des femmes de Montréal. Par conséquent, au-delà des militantes féministes et des médecins pratiquant les avortements, ces réseaux clandestins d'avortement tissent une toile complexe de relations entre divers acteurs et actrices de la santé et des services sociaux.

Qui sont ces femmes qui frappent à la porte du Centre des femmes de Montréal pour obtenir un avortement? Les archives de l'organisme ne

permettent d'en brosseur qu'un portrait partiel, le caractère illégal des services offerts ne se prêtant pas à la tenue de dossiers exhaustifs. Ce qu'on en sait permet toutefois de déconstruire certains préjugés. En effet, environ la moitié des femmes qui s'adressent au centre sont mariées depuis trois ans ou plus et ont au moins deux enfants. Elles sont tantôt ménagères ou travailleuses, tantôt étudiantes ou ouvrières. La moitié d'entre elles viennent de l'extérieur de Montréal.

Les féministes du Centre des femmes ont mis au point un système adapté à cette diversité afin que le coût d'un avortement ne pèse pas trop lourd dans le choix des femmes de poursuivre ou non leur grossesse. Par conséquent, elles fixent le coût d'un avortement en fonction de la capacité de payer de la femme qui en fait la demande. Dans plusieurs cas, le service est offert gratuitement. Dans de rares cas, il atteint 250 \$, ce qui constitue un maximum (Fonds CLALG, BANQ-VM).

Le financement du centre repose sur les ententes que les militantes négocient avec les médecins ayant accepté de participer à son réseau clandestin. Ceux-ci versent un certain montant au centre chaque semaine équivalant à 10 % des revenus engendrés par les avortements. Certains donnent davantage au centre, notamment le D^r Morgentaler, qui paie le loyer et certaines autres dépenses, comme les frais de téléphone, en échange de l'envoi régulier de femmes à sa clinique. En plus de ces ententes entre les médecins et les militantes, le Centre des femmes de Montréal organise des campagnes de financement populaire.

En 1974, le centre cesse ses activités et transfère le service de référence pour avortement au Comité de lutte pour l'avortement libre et gratuit. Il restera actif jusqu'en 1978 environ. L'acquittement de Morgentaler en 1976 rend inapplicable la loi fédérale au Québec et permet une plus grande ouverture à la pratique d'avortements hors des hôpitaux, ce qui pousse les féministes à réorienter leurs actions.

En effet, les années 1980 sont également une importante période de luttes politiques pour l'avortement, durant laquelle les Centres de santé des femmes voient le jour et optent cette fois ostensiblement pour la désobéissance civile. Ces centres défient ouvertement le gouvernement en pratiquant dans leurs locaux des avortements illégaux avec une approche féministe, c'est-à-dire

basée sur la démedicalisation, la déprofessionnalisation et la déstigmatisation de l'avortement.

En donnant aux femmes de l'information fiable et accessible sur la contraception et l'avortement, les militantes du Centre des femmes de Montréal ont contribué au développement de l'agentivité des femmes quant à leur santé reproductive. Le service de référence du Centre des femmes au début des années 1970 a donc ouvert la voie à deux décennies de pratiques féministes en santé, ancrées dans d'importantes luttes politiques.

Ce bref survol de l'implantation par les groupes féministes d'un service de référence pour avortement montre comment, au-delà de la pratique discursive propre aux luttes politiques, les militantes des années 1970 ont eu le souci d'agir directement sur les injustices vécues par les femmes. L'organisation concrète de services n'est pas propre à cette lutte, ni au mouvement féministe, d'ailleurs. On n'a qu'à penser aux différentes initiatives du secteur communautaire pour s'en convaincre. Toutefois, elle demeure emblématique de la bataille pour l'avortement libre et gratuit au Québec.

Marie-Laurence Raby est candidate à la maîtrise en histoire de l'Université Laval.

Pour en savoir plus :

Louise Desmarais. *La bataille de l'avortement : chronique québécoise*. Montréal, Remue-ménage, 2016, 547 p.

Diane Lamoureux (dir). *Avortement : pratiques, enjeux, contrôle social*. Montréal, Remue-ménage, 1993, 201 p.

Beth Palmer. « Lonely, Tragic, but Legally Necessary Pilgrimages: Transnational Abortion Travel in the 1970s ». *The Canadian Historical Review*, vol. 92, n° 4, 2011, p. 637-664.

Christabelle Sethna et Marion Doull. « Accidental Tourists: Canadian Women, Abortion Tourism, and Travel ». *Women's Studies*, vol. 41, n° 4, 2012, p. 457-475.

(1) P642, 1997-01-05/2, Comité de lutte pour l'avortement libre et gratuit, Centre des femmes, Centre des femmes, Texte explicatif sur la disparition du Centre des femmes.